

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

Nombre de Membres :

en exercice	9
présents	7
Votants	7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil quinze, le sept avril à dix-huit heures trente le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Date de convocation du conseil d'administration : 30 mars 2015

Présents : Mme COTTARD Francine, Mme LIOT Régine, Mme DUPEUX Marie-Annick, Mme BERTHEBAUD Anne, M. LIOT Gérard, M. BERGER Xavier, M. DUPEUX Erick,

Absents : Mme GUILBAUD Marlyse, Mme COUSSAUD Béatrice,

Monsieur DUPEUX Erick a été élu secrétaire de séance

OBJET :

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration, le projet d'affectation des résultats 2014.

Affectation des résultats 2014

Le conseil d'administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2014 au budget 2015 à la section de fonctionnement au compte R002 la somme de 1320,72 €
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les mêmes ans,
mois et jour que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard LIOT